Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
0708.20	Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.)		
0708.20.10	Haricots mange-tout, pour la transformation	1,41 ¢/kg mais pas moins de 6 %	En franchise
0708.20.21	Autres haricots mange-tout, importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du président de l'Agence des services frontaliers du Canada, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 14 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars : En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5 % plus 4 %	En franchise
0708.20.22	Autres haricots mange-tout, importés au cours d'une période spécifiée par arrêté du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ou du président de l'Agence des services frontaliers du Canada, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 14 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars : En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	3,75 ¢/kg mais pas moins de 8,5.%	En franchise
0708.20.30	Autres haricots mange-tout	0.0 %	En franchise
0708.20.90	Autres	0.0 %	En franchise
0708.90	Autres		